

Projet du parc public
Bolliets-Bachelard

RÉUNION PUBLIQUE D'INFORMATION

14 octobre 2025



INTRODUCTION



Claire CHUINARD
Maire de Douvaine



Jean-Luc LEPINE
Adjoint à l'environnement



LE PROJET



Nicolas CHATEL

Agence DURABILIS

En charge de la planification
et de l'aménagement global
Assistant à maître d'ouvrage



LE PROJET



LE PROJET

Objet : Requalification paysagère du secteur des Biollets

Constat actuel :

- Sols appauvris
- Caractéristiques naturelles altérées

Objectifs :

- Réhabiliter et valoriser l'espace sur 5 à 10 ans
- En faire un pôle éco-durable associant nature, sport, loisirs, culture et écologie
- Créer un vecteur de lien social



LE PROJET

Base du concept d'un parc écologique

1^{ère} phase

Mise en place d'un réseau de sentiers et de chemins enherbés: réalisation effectuée par les services techniques de la Commune pendant la période estivale afin de délimiter les voies vertes

2^{ème} phase de travaux et de plantation (octobre 2025 – mars 2026)

- Crédit d'une enveloppe végétale périphérique (massifs semi-forestiers, limites nord et sud, îlots-refuges de biodiversité)
- Aménagement d'un axe paysager structurant Est-Ouest (double rangée d'arbres à grand développement, vaste pelouse centrale « tapis vert »)



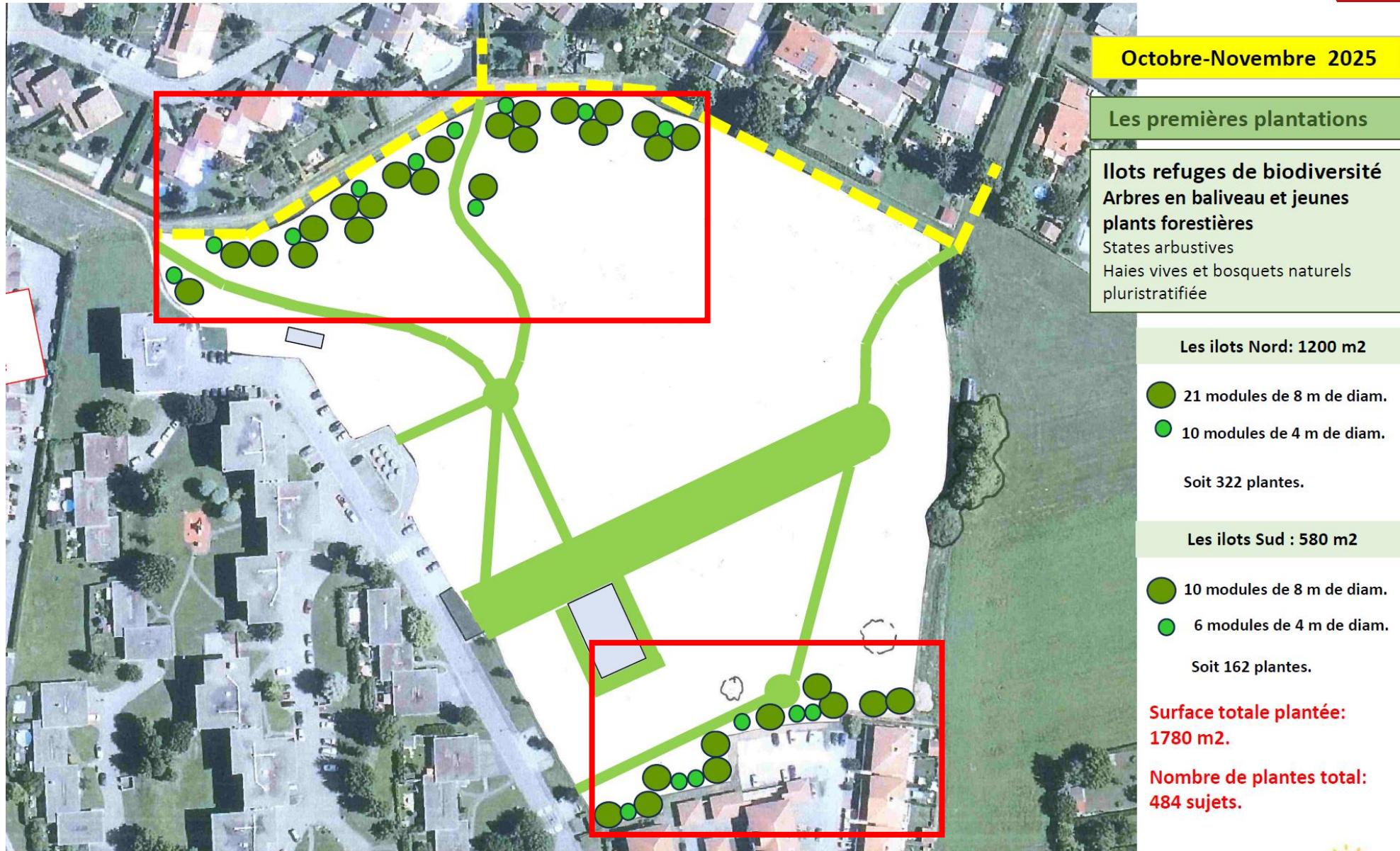
LE PROJET



Léa GAGNAIRE
La pépinière GAGNAIRE
Entreprise en charge de la
plantation des arbres



LES ILÔTS REFUGES



LES ILÔTS REFUGES

Ilots refuges Nord

Arbres en baliveau et jeunes plants forestières

Les ganivelles de protection



Fourniture et pose de ganivelles de protection
Voir article 1215 du CCTP 002

Ilots Nord: 450 ml



LES ILÔTS REFUGES

Ilots refuges Sud
Arbres en baliveau et jeunes
plants forestières
Les ganivelles de protection



50 m



Fourniture et pose de ganivelles de protection
Voir article 1215 du CCTP 002

Ilots Sud: 240 ml

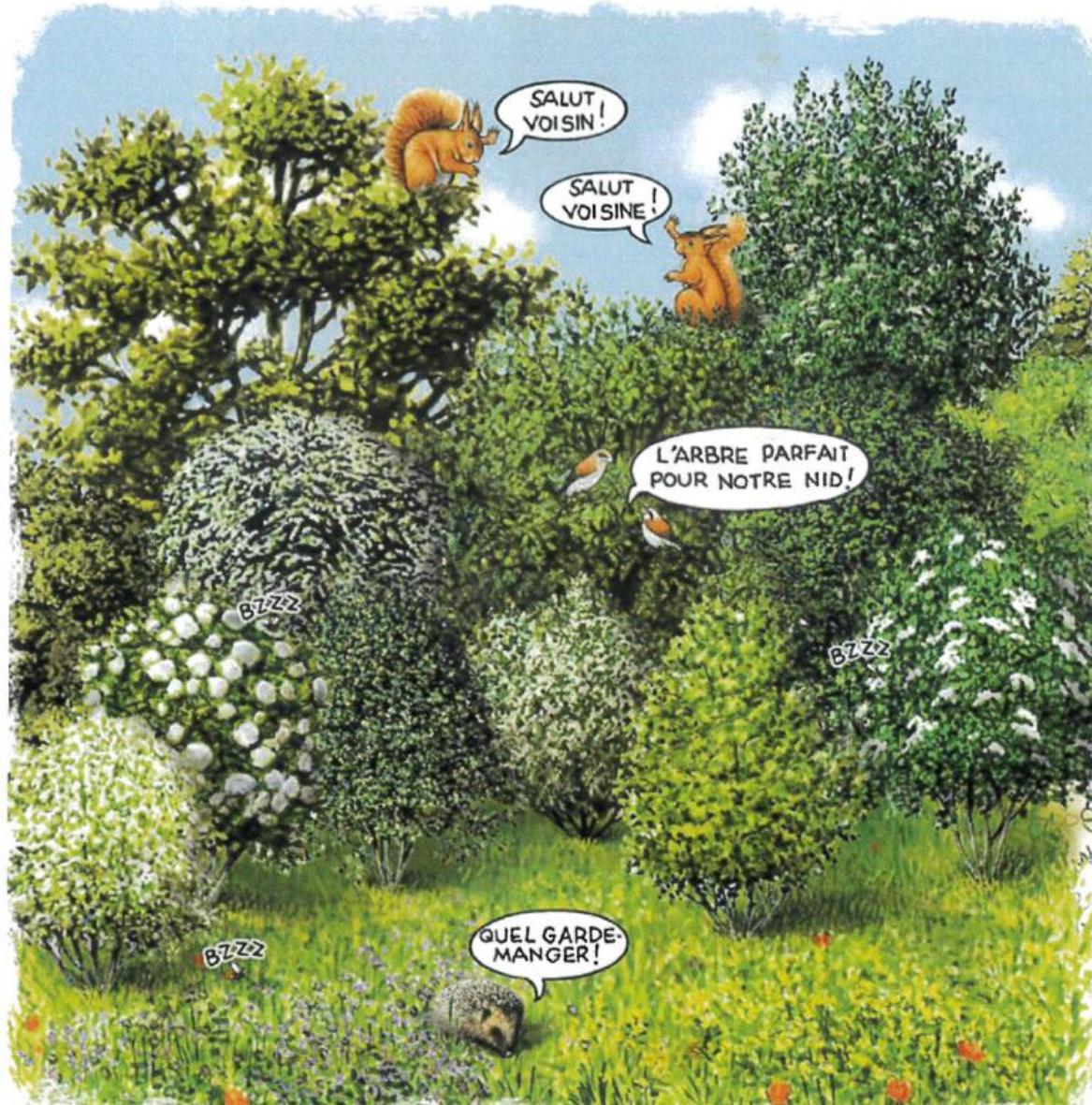
LES ILÔTS REFUGES



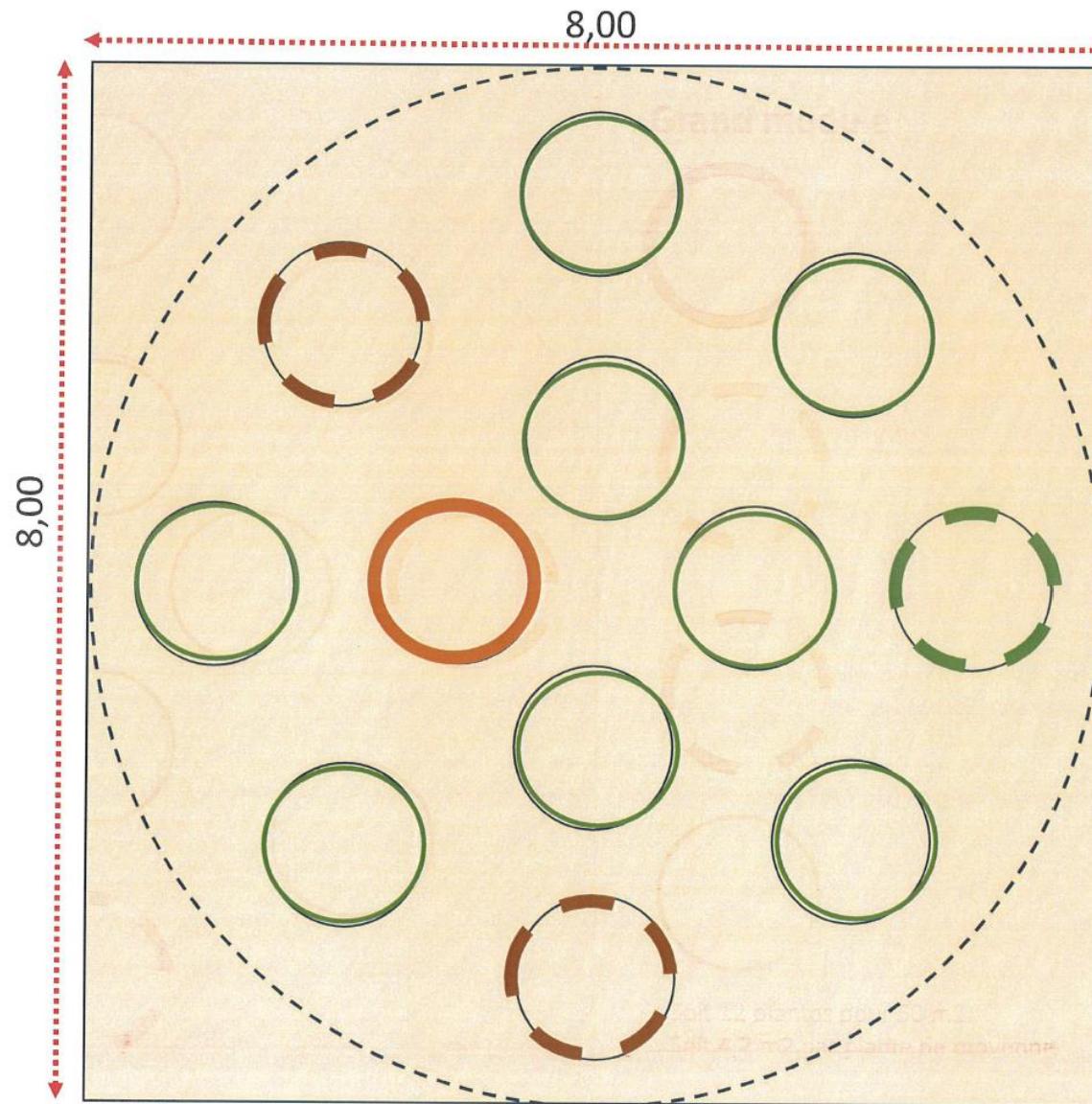
Arbres de haut jet conifères et caducs et plantations arbustives de sous frondaison



Haies libres et massifs d'isolement à caractère semi horticole



LES ILÔTS REFUGES



Principes de plantations par assemblage de modules pour les îlots refuges.

Grand module

Cat. A
Arbres ou arbisseaux caducs,
Baliveau ou cépée 150/175
1 par module de 50 m²

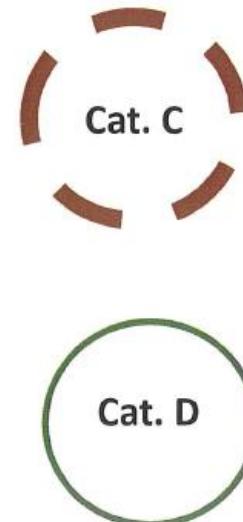
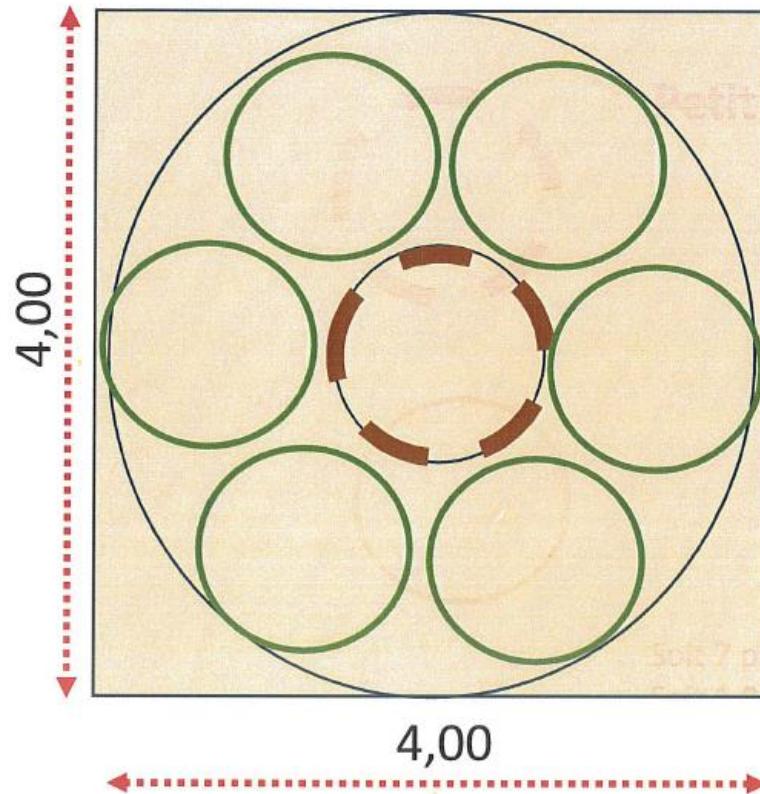
Cat. B
Conifères, 0,40/0,60
1 par module de 50 m²

Cat. C
Caducs, 0,40/0,60
2 par module de 50 m²

Cat. D
Jeunes plants forestiers 3 ans
et divers
8 par module de 50 m²

Soit 12 plantes pour 50 m²
Soit 4,2 m² par plante de moyenne

LES ILÔTS REFUGES



Principes de plantations par assemblage de modules pour les îlots refuges.

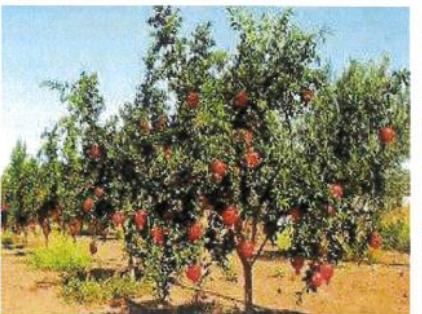
Petit module

Caducs, 0,40/0,60
1 par module de 13 m²

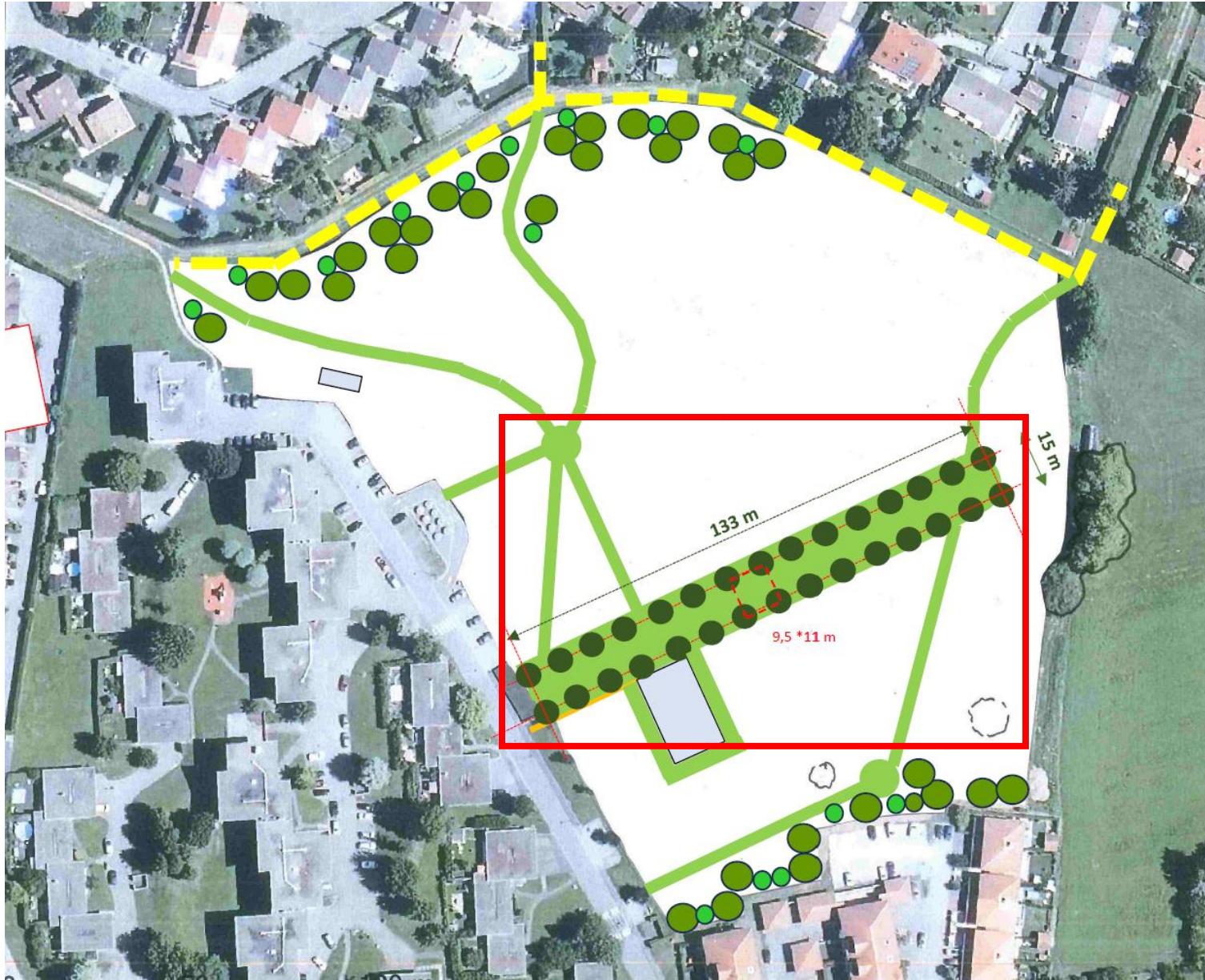
Jeunes plants forestiers 3 ans
et divers
6 par module de 13 m²

Soit 7 plantes pour 13 m²
Soit 1,85 m² par plante de moyenne

LES ILÔTS REFUGES



LE MAIL PLANTÉ « TAPIS VERT »

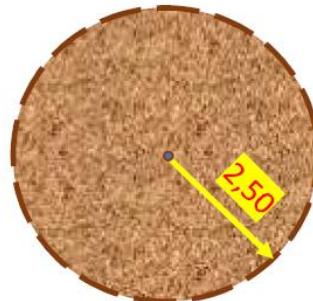


LE MAIL PLANTÉ « TAPIS VERT »



LES ÉTAPES

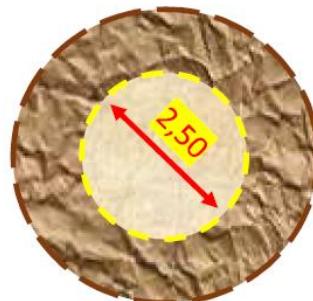
Préparation des fosses de plantations



Etape 1:

Implantation de la position du sujet
Tracer du cercle (Diam 5,00 m)

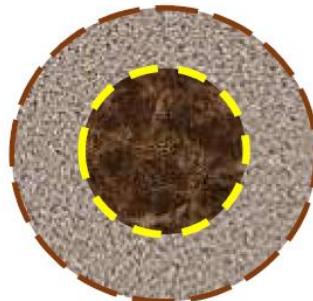
Décompactage à -0,25 m à la pelle
mécanique sur 20 m²



Etape 2:

Excavation du trou,
Diam 2,50m – Profondeur 1,00 m
Evacuation des gravats et déchets
(Estimé à 3 m³ en décharge)

Nivellement en périphérie du trou
des matériaux excavés conservés
(Estimé à 2 m³)

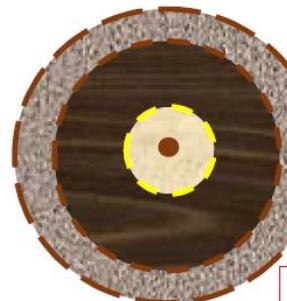


Etape 3:

Remplissage des fosses:
-1 m³ de fumier de bovin
décomposé en fond de trou
-5 m³ de mélange terreau

Voir option pour drainage de fond
fosse suivant nature du sous sol

Plantations du mail

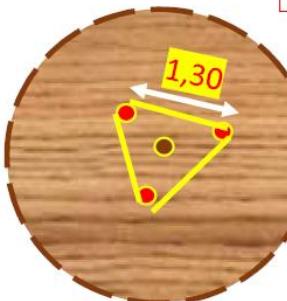


Etape 1:

Implantation de la position du sujet
Réouverture du trou
Diam: 1,20 m – Profondeur: 0,60 m

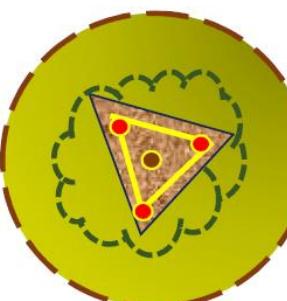
Plantation proprement dite
Arrosage de fond
Nivellement fin de surface (20 m²)

L'option « Drainage » pourra être envisagée en
cours de chantier suivant la nature du sous sol



Etape 2:

Tuteurage tripode Diam 8 cm
Hauteur hors sol 2,20 m
Doubles 1/2 rondins horizontaux
Diam 8 cm, soit 8 ml
Protection du tronc par toile de
jute en bande
Ganivelle pour entourage;
Hauteur 0,80 m (5 ml)



Etape 3:

Mise en place d'une dalle de
paillage 100*100
Mise en place de mulch
Sur 0,12 à 0,15 cm d'épaisseur
(Triangle de 1,60*1,60*1,60 m)
Soit 150 L par sujet

Ensemencement soigné manuel
du pied des arbres.
(Estimée à 40 m²/sujet)

Méthodologie technique de plantations



LE CALENDRIER

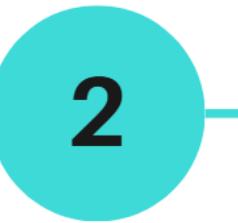
OCTOBRE - NOVEMBRE
2025



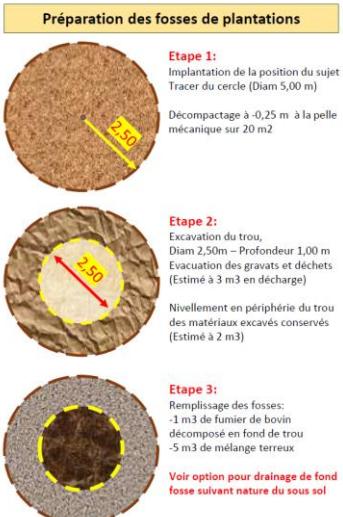
Ilôts-refuges de
biodiversité
Modules de plantation



DECEMBRE - JANVIER
2026



Mail planté "tapis vert"
Préparation des fosses de
plantations



FÉVRIER - MARS
2026



Mail planté "tapis vert"
Plantation du mail



ÉCHANGES

Qui assurera l'entretien du parc ?

Toutes les plantations et les végétaux seront entretenus pendant 3 ans par l'entreprise GAGNAIRE. Les trames vertes seront prises en charge par les services municipaux, avec deux fauches par an.

Pourquoi entretenir maintenant alors que ce n'était pas fait avant ?

L'entretien peut être assuré soit par les agents municipaux, soit par une entreprise prestataire. Certaines plantations en bordure de routes départementales sont déjà entretenues par des prestataires extérieurs, même si cela n'est pas toujours visible. Ce mode de gestion permet de répartir les tâches selon les disponibilités : si les agents municipaux sont mobilisés sur d'autres priorités, l'intervention pourra être confiée à une entreprise. Ce choix sera fait en fonction des effectifs disponibles et des urgences sur les autres espaces verts de la commune. Les fauches tardives réalisées ces deux dernières années ne sont pas synonymes de non-entretien.

ÉCHANGES

Un budget dédié à l'entretien du parc est-il prévu ?

Le budget est en cours de construction pour l'année 2026. Concernant l'entretien des espaces verts, il est envisagé de réduire certaines dépenses (comme le fleurissement ou l'arrosage) afin de redéployer les ressources sur l'entretien. L'enjeu est de trouver un équilibre : économiser sur certaines tâches pour en prioriser d'autres.

ÉCHANGES

Le parc restera-t-il accessible pendant les travaux ?

Oui. Les travaux pourraient être réalisés par zones (îlot nord/sud), avec balisage, afin de permettre l'accès au reste du parc.

ÉCHANGES

Le projet est-il déjà validé ?

La végétalisation est actée, mais le projet global reste à définir avec les habitants du quartier et plus largement de la commune lors d'une démarche de concertation.

ÉCHANGES

Vous avez parlé de récupérer de la terre agricole du projet de lycée ?

Une opportunité est en cours d'étude. La Région Auvergne-Rhône-Alpes va aménager un lycée et décaler la terre agricole. Celle-ci pourrait être utilisée pour enrichir le sol du parc. Des discussions sont en cours pour organiser un stockage temporaire de cette terre sur site, de manière concentrée, afin de ne pas occuper toute la parcelle.

ÉCHANGES

Combien mesure la couche de terre arable actuelle ?

Elle sera de 10 cm seulement, d'où l'intérêt de pouvoir en apporter sur site .

ÉCHANGES

Est-ce que la commune va avoir une garantie pour que le projet se termine ?

La garantie fait partie intégrante du marché. C'est l'entreprise GAGNAIRE qui en est responsable, qui a été informée des analyses du sol et a conçu le projet en tenant compte de ces éléments. Pour la suite du projet, sa mise en œuvre appartiendra aux élus et habitants en place.

ÉCHANGES

Est-ce qu'il possible d'avoir accès à ces dossiers ?

Non, ce sont des documents techniques complexes (teneurs en phosphore, azote, etc.) destinés à des spécialistes.

Ils sont consultables en mairie.

ÉCHANGES

Les plantations vont-elles réduire la visibilité et limiter l'ensoleillement des habitations ?

Non. L'éloignement des plantations et la configuration du talus ne devraient pas générer de perte de visibilité ni d'ombre significative. Cela pourra être vérifié si nécessaire. Les pépiniéristes y seront attentifs.

ÉCHANGES

Est-ce qu'une délimitation avec des plots est prévue pour éviter que l'on ne vienne s'installer sur le terrain ?

Un fossé a déjà été aménagé dans ce but, et il sera maintenu.

ÉCHANGES

Les arbres seront-ils plantés directement en pleine terre ?

Oui. Des fosses de plantation sont prévues. Les arbres ne seront pas en pot.

ÉCHANGES

Une nouvelle réunion est-elle prévue avant la fin du projet ?

Oui. Pas une mais plusieurs au fur et à mesure de l'avancée du projet dans les années à venir afin de présenter les premières propositions, recueillir les idées des habitants et intégrer leur expertise d'usage.